



DEPARTEMENT DES VOSGES

VILLE DE VINCEY

PLAN **L**OCAL D'**U**RBANISME

7

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Orientations générales



PROCEDURE D'ELABORATION	
PRESCRIPTION	
ARRETE	
PUBLICATION	
APPROBATION	

S O M M A I R E

PREAMBULE	1
1. Axe 1 : Maîtriser et développer l'urbanisation	2
2. Axe 2 : Redéfinir les axes de communication	3
3. Axe 3 : Développer et conforter les activités économiques	4
4. Axe 4 : Valoriser et préserver le patrimoine naturel et urbain	5
CARTE DE SYNTHÈSE	6
CARTE DES ZONES A URBANISER ET DES LIAISONS A CREER	7

PREAMBULE

Le PADD est une étape nouvelle dans la procédure de planification du développement de la commune. C'est une phase capitale de la maturation du projet des élus pour le développement de leur cité. Aussi est-il élaboré sous leur responsabilité et construit pour servir l'intérêt général de la commune.

Elaboré à partir du diagnostic et de l'état initial de l'environnement, le PADD fixe les objectifs d'aménagement et les mesures de protection retenus par les élus dans le cadre de la révision du PLU de la commune. Ce projet suit une logique de développement durable et s'articule autour de trois paramètres : le local, le global et le court-moyen terme. Cette réflexion tente de répondre aux attentes des générations futures tant sur le plan des besoins sociaux, économiques qu'environnementaux.

Le PADD exprime les **orientations générales** d'urbanisme et d'aménagement qui concernent l'**organisation générale du territoire communal**. Il définit une **politique d'ensemble** apportant des réponses aux problèmes soulevés dans le diagnostic.

Le diagnostic de la commune de Vincey a permis de déterminer 4 enjeux principaux autour desquels se structure le PADD:

- Maîtriser et développer l'urbanisation
- Redéfinir et requalifier certains axes routiers et piétonniers
- Développer et conforter les activités économiques
- Valoriser et préserver le patrimoine naturel et urbain

Certaines actions qui en découlent sont parfois transversales à plusieurs enjeux.

Ces enjeux ne sont pas classés par ordre de priorité ou d'importance

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** de la ville de Vincey s'appuie une idée capitale, celle de **retrouver une unité et une centralité**, pour que Vincey devienne un seul et même pôle urbain. Trois axes stratégiques ont été définis afin d'atteindre cet objectif :

- **un développement urbain réfléchi et axé sur une perspective de recomposition urbaine**
- **la recherche d'une nouvelle centralité commune aux deux entités urbaines**
- **le confortement ou la création de liaisons routières et piétonnes entre les différents quartiers**

Cet objectif devra être compatible avec la **préservation et la valorisation du patrimoine naturel et le développement économique**.

1. AXE 1 : MAITRISER ET DEVELOPPER L'URBANISATION

Objectifs :

La situation géographique et le cadre de vie de la commune de VINCEY lui confèrent une attractivité en terme de demande de terrains à bâtir. Afin de préserver la qualité de vie offerte à VINCEY et afin de répondre à l'objectif d'unité urbaine, l'ouverture de nouvelles zones à urbaniser devra être réfléchi dans un double objectif :

- **Préserver l'environnement** : les zones 1AU s'orienteront principalement vers une densification des zones urbaines existantes évitant ainsi un étalement urbain néfaste pour l'environnement mais également pour la vie communale.
- **Relier le « Haut » et le « Bas » de VINCEY**: les nouvelles zones à urbaniser proposées permettront de retrouver des liaisons inter quartiers et surtout une nouvelle soudure urbaine entre le village et la plaine. Cette liaison passera par l'urbanisation du secteur entre le chemin des Saules et la RD 157 qui constituera le nouveau centre de la ville.

L'offre nouvelle de logements devra être diversifiée pour permettre, dans un premier temps, aux personnes âgées de vivre « dans leurs meubles », et dans un second temps, de maintenir et accueillir de jeunes ménages. Vincey devra donc proposer un « parcours résidentiel » qui va du logement social à l'accession à la propriété en passant par des logements locatifs. Les « types » de logements devront également être variés dans leurs tailles et leurs accessibilités (logements de plain pied, accessibles aux personnes à mobilité réduite, ...).

La quartier de la « Chaude Eau » ne correspond plus, de part sa situation géographique (à l'écart du village) et de part sa configuration architecturale (barres de plusieurs étages), aux attentes et aux besoins de la population. Aussi les nouveaux logements locatifs sociaux devront davantage s'intégrer dans le milieu urbain (logements en bande, petits collectifs, ...).

Actions :

- **Densifier le village de Vincey** (Cf. cartes pages 6 et7) en :
 - créant de nouvelles zones à urbaniser permettant de retrouver une recomposition urbaine cohérente et évitant le phénomène d'étalement urbain
 - requalifiant le bâti ancien vacant ou vétuste.
- **Densifier le « bas » de Vincey** (Cf. cartes pages 6 et7) en urbanisant les cœurs d'îlots et en recréant des liaisons internes au quartier.
- **Retrouver une centralité et une unité** en créant une nouvelle zone à vocation mixte (habitat, équipements, ...) entre le chemin des Saules et la RD 157 en veillant à générer des cheminements piétons et routiers entre les deux pôles urbains. (Cf. orientation particulière).
- **Retrouver une centralité** en concentrant les nouveaux équipements et services autour du pôle administratif qui accueille aujourd'hui la mairie, la poste, la bibliothèque et les ateliers municipaux (Cf. orientation particulière). Cette action permettra également d'avoir une meilleure lisibilité de la structure urbaine.
- **Mener une politique volontariste** pour le développement d'une offre variée de logements
- **Poursuivre la politique foncière** adaptée menée par la commune, afin de lui permettre d'être un acteur dynamique de la maîtrise et du développement de l'urbanisation.

2. AXE 2 : REDEFINIR LES AXES DE COMMUNICATION

Objectifs :

L'unité de Vincey passera également par la redéfinition des axes routiers, piétonniers et cyclables qui doivent permettre des cheminements aisés entre les différentes entités urbaines. Des liaisons devront être créés ou confortés:

- **A l'intérieur du village de Vincey** (entre les nouveaux lotissements et le village)
- **A l'intérieur du quartier « bas »**
- **Entre le « Haut » et le « Bas » de Vincey** : cette liaison passera par la requalification de la RD 157 et par l'aménagement d'axes transversaux.

Vincey recèle de nombreux sentiers piétons qui ne sont pas valorisés et ne sont donc pas empruntés. Un des objectifs du PADD sera leur mise en valeur.

Actions :

- **Requalifier la RD 157** comme une voirie interne à la commune afin qu'elle ne soit plus considérée comme un axe de transit et d'insécurité et que les échanges entre village et plaine soient fluides.
- **Redéfinir de nouvelles liaisons** entre les quartiers (Cf. cartes pages 6 et 7)
- **Requalifier la RD 33**
- **Réaménager les sentiers piétons**

3 AXE 3 : DEVELOPPER ET CONFORTER LES ACTIVITES ECONOMIQUES

Objectifs :

La crise industrielle et les conséquences induites en terme économique ont poussé Vincey à se lancer dans une politique de diversification économique. Aussi, aujourd'hui, afin d'éviter l'effet « cité dortoir » il est primordial de poursuivre la redynamisation économique de la commune. La requalification de la zone du « Patis des Saules » doit en être le moteur. Vincey doit pouvoir permettre dans un second temps le développement de cette zone d'activités de part et d'autre de la RD 157. Son réseau d'infrastructures (RN 57 avec échangeur, RD 157, voie ferrée, canal) place Vincey en terrain favorable et permet d'envisager l'implantation de nouvelles entreprises créatrices d'emplois. D'autant plus que ce secteur est « encerclé » par les axes routiers (RN 57 à l'ouest, RD 157 à l'Est et RD 33 Sud) qui ne permettent pas de lui pressentir une autre vocation.

Les commerces qu'offre la ville répondent à une demande essentiellement locale et notamment à celle des personnes âgées. La présence d'une activité commerciale importante (Leclerc, Aldi, ...) à la sortie du ban communal de Charmes, oblige à être vigilant quand au développement du commerce sur Vincey. La commune doit s'orienter davantage vers un soutien de son commerce de proximité et de ses services administratifs et médicaux.

Actions :

- **Requalifier la zone d'activités du « Patis des Saules »**
- **Permettre le développement de la zone d'activités de part et d'autre de la RD 157**
- **Soutenir le commerce de proximité et les services (poste, transport en commun, ...)**

4 AXE 4 : PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET URBAIN

Objectifs :

Vincey offre un environnement naturel riche et diversifié avec la présence d'un imposant massif forestier et des terres de cultures qui dévoilent un paysage ouvert de grande qualité. L'objectif est double :

- **Préserver le patrimoine naturel** : la réglementation du PLU devra permettre de conserver les espaces naturels de qualité. La limitation de l'expansion urbaine (Cf. axe 1) est une des principales actions en vue de préserver ce patrimoine.
- **Mettre à profit cet atout** en mettant en valeur certains éléments paysagers tels que les sentiers, cours d'eau, forêt, ...

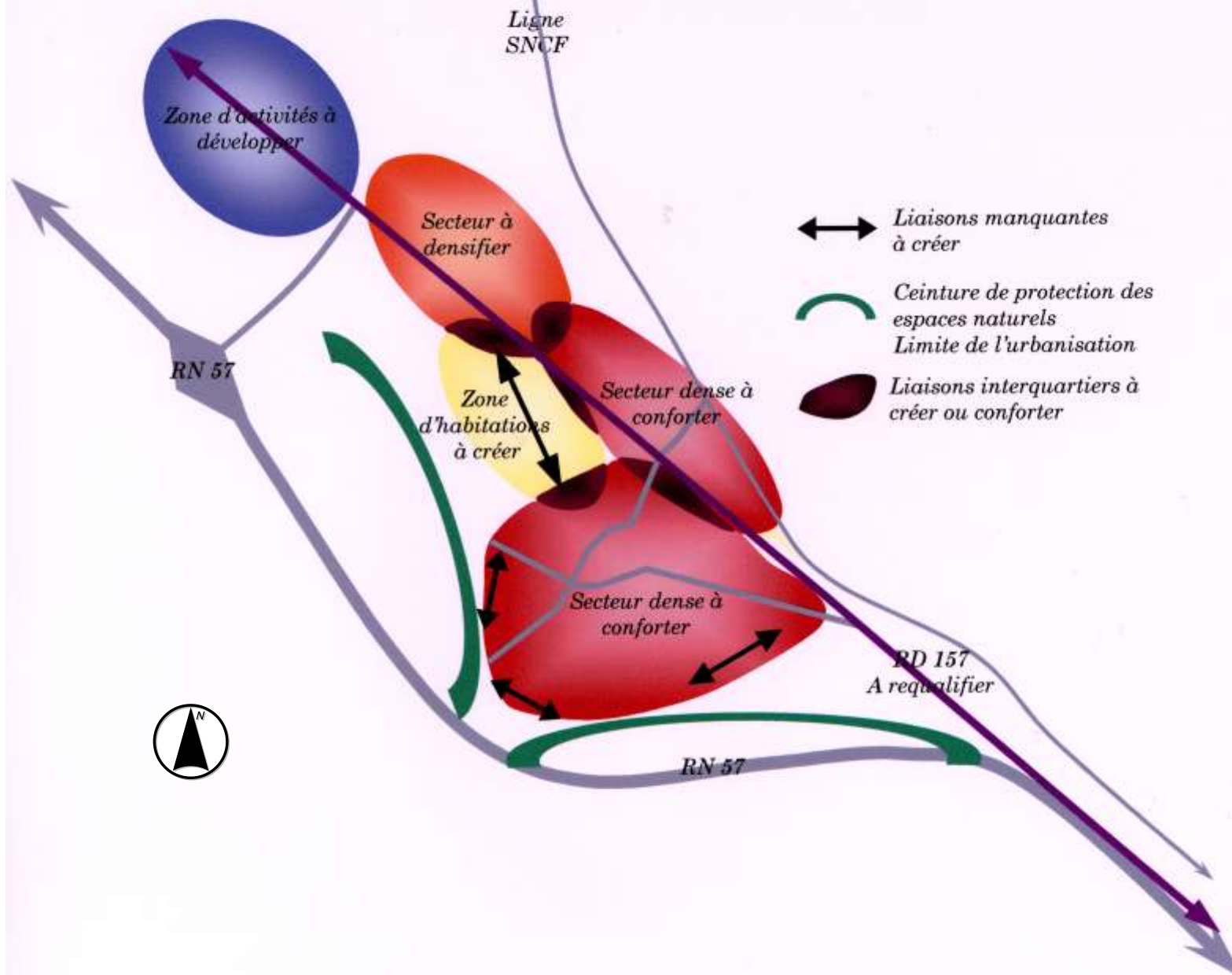
L'un des principaux enjeux du Projet d'Aménagement et de Développement Durable sera d'**allier développement économique et démographique avec respect de l'environnement.**

Vincey présente également un patrimoine urbain intéressant qu'il convient de préserver et/ou de mettre en valeur.

Actions :

- **Préserver et protéger les espaces naturels et agricoles de qualité** avec l'appui d'une réglementation fine et précise :
 - conserver les espaces boisés
 - conserver la mixité prairie – culture – forêt
- **Limiter l'étalement urbain** en densifiant les centres urbains existants
- **Valoriser les éléments paysagers et urbains intéressants** :
 - Aménagement des abords du ruisseau de la Prairie
 - Aménagement des sentiers en forêt
 - Aménagement de promenades piétonnes et cyclables
 - Valoriser les espaces publics (place Léon Blum, place des fêtes, ...)
 - Valoriser le patrimoine : lavoirs, fontaines et Chapelle
- **Préserver et valoriser le patrimoine bâti existant dans le centre ancien.**

*Projet d'Aménagement et de Développement Durable
SCHEMA DE SYNTHESE*



Projet d'Aménagement et de Développement Durable
CARTE DES ZONES A URBANISER ET DES
LIAISONS A CREER

